

COVID-19 : COMPTE RENDU AUDIA CONFERENCE DRFIP 974 du 25 MARS 2020

Généralités :

Le DRFIP nous propose une réunion hebdomadaire par audio conférence durant la période de crise COVID 19 . Pour permettre de répondre aux questions et aux difficultés rencontrées par les agents du département.

Depuis le début mars, la DRFIP participe tous les matins à 8h30 à une réunion de crise avec la Préfecture et l'ARS.

La DRFIP se réunit tous les après-midis et est en contact tous les 2 jours avec la DG pour remontées des problématiques locales et prises de consignes.

Le Directeur précise que le PCA (Plan de Continuité d'Activité) peut-être aménagé sous réserve du maintien des missions prioritaires et de l'évolution de la crise sanitaire encourus.

Un CHSCT « COVID 19 » sera prochainement programmé avec participation du médecin de prévention.

Missions prioritaires :

- Encaissement des recettes (SPL et Fiscales) :
- Dépenses de l'Etat et des collectivités (payes, fournisseurs, secours)
- Réponses aux usagers particuliers et professionnels
- Accompagnement des entreprises pendant la période.

► Le contentieux est suspendu, les responsabilités personnelles et pécuniaires des comptables en matière de prescription ne seront pas engagées. Elles est levées par ordonnance sur la durée de la crise sanitaire avec aval de la Cour des Comptes.

► Les agents en SIE n'ont pas les directives suffisantes pour le traitement des dossiers et ne doivent pas en endosser la responsabilité :

Le Directeur indique qu'une communication sur la conduite à tenir en matière de remboursement des crédits de TVA a été faite il y a 2 jours. L'ordonnance levant la responsabilité des comptables leur permet toute latitude pour ajuster les actions et les contrôles aux réalités du terrain. Néanmoins, un point sera fait auprès du chef de pole fiscal et des chefs de services concernés.

Aujourd'hui, sur notre département, 200 entreprises ont demandé le report de l'IS soit 3 300 000,00 €.

► En SIP et en trésoreries, il semble une présence trop importante d'agents par rapport aux missions prioritaires, d'autant qu'il y a maintenant un numéro d'appel national dédié.

Le DRFIP ne veut pas de « téléphone qui sonne dans le vide ».

Le DRFIP fera un point avec les chefs de SIP et de poste sur la nécessité de maintenir le déplacement de ces agents sur les sites ou éventuellement avec maintien de l'activité 2 jours par semaine (à déterminer). Il rappelle que les agents doivent uniquement exécuter la mission prioritaire à laquelle ils sont dédiés et rentrer à leur domicile le plus rapidement possible et cela même hors des plages horaires habituelles.

Dans l'immédiat, l'objectif est de maintenir le maximum d'agent en confinement.

La situation sera appréciée au début de campagne IR.

Il est demandé une réévaluation des besoins en agents en fonction du nombre réel d'appels.

Il est proposé un message renvoyant les usagers au numéro national ou sur e-contact.

Tous les accueils physiques sont fermés, sauf urgence comme la délivrance de bons de secours qui se fera sur RDV et avec respect des gestes barrières et des règles de sécurité.

Constats est fait qu'une grande majorité des CCAS de l'île sont fermés et donc qu'il n'y a pas ou très peu de bon délivrés.

► Cellule courrier :

La tournée a été réduite en rayon (le CHU Nord et Le Port sont exclus de la tournée) et en fréquence (2 tournées par semaine). A partir de cette semaine, 1 seul agent présent quotidiennement et présence du responsable (Contrôleur) 2 fois /semaine.

Gestion RH :

Actuellement, 80 personnes sont en télétravail soit sur leur mission habituelle soit sur une mission prioritaire. 29 portables sont en cours de distribution sur les mission prioritaires (SIE, SPL , Division Etat et le Pôle fiscal en soutien aux SIE).

La direction a recensé 275 agents ayant les compétences sur les missions prioritaires. Un système de rotation a été mis en place tant que possible dans les services.

On constate une légère baisse du nombre d'agents présents sur site (160 jeudi 19 mars, 127 ce mardi 24 mars).

Environ 20% de l'effectif total du département travail sur site. Au total, avec les personnes en télétravail, 30% de l'effectif assure les missions prioritaires.

La crise sanitaire devant certainement se prolonger, la Direction recense actuellement les agents, non empêchés, affectés sur des missions non prioritaires et ayant, par leur parcours professionnel, les compétences sur les missions prioritaires afin de soulager les équipes actuellement sollicitées.

521 personnes sont en Autorisation Spéciale d'Absence soit un peu plus de 60 % des effectifs.

► Il est demandé si les aidants familiaux font l'objet de mesures particulières :

A ce jour, aucune mesure particulière n'est prise pour un agent « aidant familial ».

S'agissant d'agents sur mission non prioritaire il sont en ASA, pour les agents affectés sur une mission prioritaire, une appréciation individuelle sera faite. L'agent devant se rapprocher de son Chef de service ou du service RH.

► La gestion des congés : Est ce que les congés posés sur la période de mars et avril seront récupérés ?

La consigne a été donné ce matin par la DG, les congés posés et validés dans SIRHIUS sur la période du 23 mars au 30 avril 2020 seront supprimés par les RH. Reste en suspend les congés posés entre le 16 et 20 mars 2020, la question est posée à la DG.

► Retour de métropole et quatorzaine :

Il est demandé que la quatorzaine imposé aux agents revenants de métropole ou autres zones à risque soit élargie aux agents dont le conjoint (hors DRFIP) est de retour de métropole ou autres zones.

Pas d'étendue du dispositif prévu par le Préfet. Une réflexion est encours sur la possibilité d'ouvrir des zones d'accueils pour les personnes ne pouvant raisonnablement se mettre en isolement à leur domicile (ne pouvant respecter la distanciation minimum au sein du foyer :appartement petit au nombre de ces occupants).

► Campagne d'évaluation :

Elle est prolongée mais sans date et modalités fixées notamment pour les délais de recours. Des précisions seront demandées à la DG

► Webmail :

Encore une grande majorité d'agent n'ont pas accès à webmail, ils ne sont pas destinataires des messages de la direction et éventuellement du médecin de prévention.

Les OS n'ont pas accès aux balfs, impossibilité de communiquer avec l'ensemble des collègues.

Hygiène et sécurité :

Dans un soucis d'approvisionnement à la réouverture des services au public, il est demandé aux personnels sur site de privilégier le lavage des mains avec du savon.

A ce jour, aucune préconisation sur le port du masque, les gestes barrières étant privilégiés.

Par ailleurs, la DRFIP a remis à l'ARS 9000 masques « périmés » en stock depuis quelques années ... Ils sont , parait-il, encore utilisables !?

L'entretien des sites est géré au cas par cas.

Sur les gros sites, présence de 50 % des effectifs berkanis non empêchés.

Sur les petits sites, présence de berkanis non empêchés ou intervention du prestataire RUN PROPLETE qui pour le moment peut assurer la prestation.

Sur St André et St Paul, l'entretien n'étant plus assuré par l'ALEFPA , RUN PROPLETE a pris la relève.

Les berkanis font l'objet d'un suivi quotidien.

La consignes a été donnée : vigilance sur la désinfection des poignées de portes des WC ;

► Les collègues du CID (DISOM) sont-ils protégés ? lors de la mise en fonction des portables dédiés au télétravail ? comment sont acheminés ces portables jusqu'à leurs utilisateurs ?

Les collègues ne circulent plus sur les sites. Un protocole a été mis en place :

- l'agent du CID prépare le portable pris sur le stock de la DRFIP ou récupéré sur les agents affectés sur des missions non prioritaires.

- le portable est déposé dans une pièce isolée, « en repos » pendant 24h. (mais est-ce suffisant?)

- l'acheminement final se faisant via le Chef de Service et l'agent utilisateur.

Prochaine audio conférence DRFiP/OS à le mardi 31 mars 2020 à 9h30.